

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 janvier 2004
(convocation du 5 janvier 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. GELLE Thierry à M. FLORIAN Nicolas
M. LAMAISON Serge à M. BRANA Pierre
M. MARTIN Hugues à M. PONS Henri
M. ROUSSET Alain à Mme. CARTRON Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
M. BOCCHIO Claude à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mlle. CHARBIT Myriam à Mlle. COUTANCEAU Emilie

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. FAYET Véronique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. SAVARY Gilles à M. RESPAUD Jacques

M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 45)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 H 45)
Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 H 45)
M. GUICHOUX Jacques à M. DOUGADOS Daniel (jusqu'à 10 H 50)
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 11 H 15)

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 1ère phase - Réalisation de la ligne aérienne de contact (LAC 02) - Marché n°02/191 U - Avenant n°3 - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2001/0811 du 12 octobre 2001, la Communauté Urbaine de BORDEAUX a autorisé la passation d'un marché pour la réalisation de la ligne aérienne de contact de la première phase du tramway, concernant les trois lignes du réseau de la Rive Gauche y compris l'extension Mériadeck / Saint Augustin.

Après un appel d'offres ouvert européen, le marché n°02/191 U a été notifié le 2 avril 2002, au groupement SCLE / SPIE DROUARD, pour un montant de 6 067 223,31 € HT.

Ce groupement titulaire est devenu depuis :

- Par avenant n° 1, SCLE/SPIE RAIL, entérinant la fusion absorption de la société SPIE DROUARD (filiale) par la société SPIE RAIL,
- Par avenant n°2, INEO SCLE FERROVIAIRE / SPIE RAIL, prenant en compte le transfert de la société SCLE à la Société INEO SCLE FERROVIAIRE suite à un apport partiel d'actifs et ce, dans le cadre de la réorganisation des entités opérationnelles du groupe SCLE,
- Par certificat administratif, INEO SCLE FERROVIAIRE / AMEC SPIE RAIL, actant le changement de dénomination sociale de la société SPIE RAIL.

Les prestations à assurer dans le cadre de ce marché concernent les études d'exécutions des matériels, leur fabrication, leur installation sur site, la mise en service, la fourniture de la documentation et d'un stock de pièces de rechange ainsi que la formation à la maintenance.

Ce marché a été découpé en une tranche ferme et plusieurs tranches conditionnelles en raison de l'obtention de la subvention de l'État qui conditionnait le démarrage des travaux de l'extension Saint Augustin. Or, la complétude du dossier de subvention a été acquise tacitement en septembre 2003.

Il apparaît donc aujourd'hui nécessaire de prolonger la durée d'exécution de ce marché tant pour la tranche ferme que pour les tranches conditionnelles, et ce afin de prendre en compte les nouvelles dates de mise en service du réseau de Tramway 1^{ère} phase, soit :

- le 21 décembre 2003 pour la ligne A jusqu'à la station Mériadeck
- février 2004 pour les lignes B et C
- avril 2005 pour l'extension Mériadeck / ST Augustin.

Aussi, le délai maximal d'exécution des prestations relatives à la phase 1 du tramway hors extension Saint Augustin doit être prolongé de 4 mois au maximum, et le délai maximal d'exécution des prestations relatives à l'extension Saint Augustin de 14 mois au maximum. Ces prolongations de délai sont sans incidences financières.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Aussi, compte tenu des éléments invoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- à signer un avenant n°3 au marché 02/191 U au groupement INEO SCLE FERROVIAIRE / AMEC SPIE RAIL pour en prolonger la durée d'exécution de 4 mois au maximum pour la tranche ferme et de 14 mois pour l'extension Saint Augustin,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 janvier 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
4 FÉVRIER 2004**

